

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
11	11	7	11

Séance du 16 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize février à DIX-HUIT heures TRENTE, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de :

M. MORDELET Charles-Antoine, Maire en exercice.

Présents : Mmes BARTIAUX Claudine, CHAUVIN Hélène, GRADASSI Colette, TROIN Katia, et MM. GARENCE Jacques, GARRON Patrice,

Absents représentés : MORDELET Pierre (à GARENCE Jacques), BASCOUL André (à GARRON Patrice), BAGARRE Jean-Pierre (à MORDELET Charles-Antoine), HEBRARD Valérie (à CHAUVIN Hélène),

Absents excusés non représentés : sans objet

Mme CHAUVIN Hélène a été nommée secrétaire.

Date de la Convocation

12/02/2024

Objet de la délibération

Délibération n°09/2024 : FINANCES : Budget - Ouverture de crédits d'investissements avant vote du budget 2024 - modification délibération

Monsieur le Maire explique que suite à une erreur, il est nécessaire de modifier la délibération n°01/2024 du 19/01/2024 comme suit :

Aussi, il est proposé d'autoriser par chapitre l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement par l'exécutif avant l'adoption du budget primitif 2023.

Les crédits ouverts ci-dessus seront réellement inscrits au budget 2024 lors de son adoption.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de :

BUDGET COMMUNE

47 000.00 € répartis comme suit :

Chapitre 23 : 47 000.00 €

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

50 000.00 € répartis comme suit :

Chapitre 20 : 20 000.00 €

Chapitre 23 : 30 000.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

APPROUVE la modification de la délibération n°01/2024 du 19/01/2024 comme stipulé ci-dessus concernant la proposition d'ouverture de crédits d'investissement.

DIT que le reste des dispositions reste inchangé.

CHARGE Monsieur le Maire de faire le nécessaire.



Fait et délibéré à Aiguines, les jour, mois et an susdit
Le Maire, Charles-Antoine MORDELET